

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20260634

Objet : Désignation du représentant du Maire au sein du Conseil syndical de la Copropriété Le Plein Ciel

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, et notamment son article 21 relatif au conseil syndical,

CONSIDERANT que la composition du Conseil syndical de la copropriété Le Plein Ciel donne un poste de conseiller syndical à la Commune de Bron,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Marc Dubief, 2ème Adjoint délégué aux Finances, au Pouvoir d'achat, à la Performance municipale et aux Ressources Humaines est désigné pour représenter Monsieur le Maire au sein du Conseil syndical de la copropriété Le Plein Ciel.

Article 2 : en application des articles 5 et 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les adjoints au Maire et les conseillers titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver dans une situation de conflit d'intérêts, ils en informent le Maire de BRON par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leur compétence. Un arrêté du Maire de BRON détermine, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,